

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 215

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 60**« Contrôle et exploitation aériens »**

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« un transfert du solde de la taxe mentionnée au I est assuré »

les mots :

« le solde de la taxe mentionnée au I est transféré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.